

**Accord collectif national du 31 juillet 1968
instituant le régime national de prévoyance des ouvriers
du bâtiment et des travaux publics**

Avenant n° 67 du 18 juin 2025

En application des dispositions de l'article 11.1 de l'accord collectif national du 31 juillet 1968 qui prévoient que la valeur du Salaire de Référence (SR) « (...) *est revalorisée, chaque année au 1^{er} juillet, proportionnellement à l'évolution du salaire moyen annuel des Ouvriers du Bâtiment et des Travaux Publics au cours de l'année précédente* », les partenaires sociaux du Bâtiment et des Travaux Publics décident des dispositions suivantes :

CHAPITRE 1

Dans l'article 11.1, la phrase « La valeur du SR est fixée à 6,56 € au 1^{er} juillet 2024 (6,32 € au 1^{er} juillet 2023). » est remplacée par :

« La valeur du SR est fixée à 6,71 € au 1^{er} juillet 2025 (6,56 € au 1^{er} juillet 2024). ».

CHAPITRE 2

Compte tenu du caractère général du présent accord qui concerne l'ensemble des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, les parties signataires estiment que cet accord ne nécessite pas d'adaptation pour les entreprises de moins de 50 salariés telle que prévue à l'article L. 2261-23-1 du code du travail.

CHAPITRE 3

Le texte du présent avenant sera déposé en nombre d'exemplaires suffisants à la Direction Générale du Travail et au Secrétariat Greffe du Conseil des Prud'hommes de Paris conformément aux dispositions des articles D. 2231-2 et D. 2231-3 du code du travail.

CHAPITRE 4

Les parties signataires demanderont l'extension du présent avenant dans les conditions prévues aux articles L. 2261-19 et suivants du code du travail.

Fait à Paris en 15 exemplaires, le 18 juin 2025

Pour le BÂTIMENT

Fédération Française du Bâtiment (F.F.B.)

Fédération Française des Intégrateurs Électriciens (F.F.I.E.)

Fédération des Sociétés Coopératives et Participatives du Bâtiment et des Travaux Publics (FNSCOP BTP)

Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois (FNCB CFDT)

Fédération BATI-MAT-TP (CFTC)

Fédération Générale Force Ouvrière Construction (FG-FO)

Pour les TRAVAUX PUBLICS

Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage (CNATP)

Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois (FNCB CFDT)

Fédération BATI-MAT-TP (CFTC)

Fédération Générale Force Ouvrière Construction (FG-FO)